



**COMMUNE
DE GREPAY**

2025-071

La Maire de la ville de Grenay,

Vu le Code de la route ;

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants ;

Vu la demande d'autorisation d'entreprendre des travaux par la société ENSIO SAS en date du 5 août 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des riverains ;

ARRÊTE

(annule et remplace l'arrêté 2025-069 du 6 août 2025)

Article 1 : En raison de travaux effectués par la société ENSIO SAS, TSA 70011 - chez Sogelink dans le cadre de travaux de remplacement de cadre et plaque Télécom Orange en chaussée rue Casimir-Beugnet, la circulation sera restreinte. Le stationnement sera interdit au droit des travaux. Ces dispositions sont applicables à partir du 1^{er} septembre 2025 et pendant 30 jours calendaires.

Article 2 : Une signalisation conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place par la société chargée des travaux. Cette signalisation consiste en :

- une interdiction de stationner.

Article 3 : En raison de la fermeture temporaire de la rue Casimir-Beugnet au niveau du rond-point Michel-Verbrugge, un itinéraire de déviation sera établi entre 7h et 17h dans les deux sens comme suit : boulevard de l'église Saint-Louis (entre la rue Casimir-Beugnet et le boulevard de Picardie), boulevard de Picardie et rue Jules-Guesde (du boulevard de Picardie à la rue Casimir-Beugnet).

Article 4 : La société ENSIO SAS devra prendre toutes les dispositions nécessaires en matière de sécurité, d'accessibilité et de signalisation, conformément aux réglementations en vigueur.

Article 5 : Monsieur le directeur général des services de la mairie de Grenay et Monsieur le commissaire de Police sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GREPAY
Le 20 août 2025

La Maire,
Christelle BUISSETTE

